



Procès-verbal du Conseil Municipal du 13 février 2023

Présents : Thierry IGONNET, Annie VOUILLON, , Alain GUERIN, Daniel DUMONTET, Patrick CAGNIN, Thierry MICHEL, Marie-Christine GRIFFON, Nathalie LAPALUS, Émilie LESCUT, Ludovic MICHEL, Jérémy PETITJEAN, Philippe SARRY, Jean THOREUX (suppléant) Fabienne DARGAUD

Excusés : Amélie DORIN, Brigitte SARRAZIN

Suppléants : Marie-Thérèse CHAPELIER (excusée)

Animateur de séance : Daniel DUMONTET

Secrétaire de séance : Alain GUERIN

Participait sans voix délibérative : Annick GIRAUD

Ordre du jour

-Commission Education et Solidarités Locales

- Questions diverses

- Décisions budgétaires modificatives

- Questions diverses

-Commission CATE

- Maison des Patrimoines
- Zone de Loisirs du Paluet
- Questions diverses

-Personnel communal

- Mises à disposition de personnels au SEJ
- Acquisition, installation d'un mobil home
- Questions diverses

-Commission technique

-Suivi des travaux et projets en cours

- École maternelle
- Mairie – école primaire – sanitaires
- Ensembles immobiliers
- Lotissement : prix de vente des lots
- Habitat inclusif
- Vestiaires piscine
- Maison de santé
- Questions diverses

-Questions diverses

- Mise aux normes des réseaux de téléphonie et évolution réseaux et matériels
- Besoins en formation des élus (en lien avec AMSL)
- Demandes de subventions

-Voirie, réseaux, terrains, locaux commerciaux

- Questions diverses

-Informations diverses

- Nouvelles modalités de réception des données météorologiques : site extranet
- Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires : proposition de formation des élus au changement climatique
- Lettre municipale
- Proposition d'interventions publiques «climat» - M et Mme Rouzé

-Questions budgétaires

- Préparation budgétaire

Séance ouverte à 21h15

▪ Procès-verbal du précédent Conseil

Le procès-verbal du Conseil municipal du 16 janvier 2023 est arrêté et signé par le Maire et le secrétaire de séance.

▪ Commission ESL

En l'absence de Brigitte Sarrazin, retenue pour raison de santé, les membres de la commission indiquent que les activités se poursuivent. L'ensemble des élus souhaite un prompt rétablissement à leur collègue.

La commission se réunira avec la participation du Maire pour préciser l'organisation transitoire dans l'attente du retour de Brigitte Sarrazin.

○ Demandes de participation, frais de scolarité

Le maire informe le conseil municipal d'une demande de participation aux frais de scolarité de la Commune de Charolles pour un enfant dont le père est domicilié à Matour. Le conseil municipal donne son accord.

▪ Commission CATE

○ Dénomination des rues

L'animateur de séance demande à la commission CATE de présenter les propositions pour la dénomination des 3 rues créées au sein du lotissement du Paluet.

La commission propose au Conseil municipal de retenir les noms suivants :

- Rue de la Cadole
- Rue du Sonneur
- Rue des Allognes

Le Conseil municipal remercie la commission pour cette proposition et lui demande de poursuivre ses réflexions afin de donner un nom aux parkings non répertoriés au centre-bourg.

○ Maison des Patrimoines

Les travaux battent leur plein sur le site tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du bâtiment. Ils se poursuivent à un rythme qui doit permettre de respecter les délais de livraison initialement prévus.

Alain Guerin Indique que différents mobiliers qui ne trouveront pas leur place au sein des futurs espaces muséographiques pourraient être remis entre autres à des associations ou collectivités gracieusement afin de leur donner une seconde vie. Le Conseil municipal donne son accord de principe.

Il présente différents devis pour des travaux complémentaires qui apparaissent comme indispensables compte tenu de l'avancement du chantier :

- Consolidation d'un linteau de porte qui menace de céder
- Elévation du mur en pierre le long de la RD pour sécuriser le cheminement et améliorer l'esthétique ;
- Bois nécessaire au bardage de l'abris de jardin

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de valider les devis suivants :
 - L'entreprise Vouillon BTP pour un montant de 1 076.45 €HT pour la reprise d'un linteau défailant et 8 550.66 €HT pour le rehaussement du muret en cours de construction.
 - L'entreprise Gonachon pour un montant de 725.17 €HT pour la fourniture du bardage de l'abri de jardin partagé, à poser par des bénévoles.
- DONNE au Maire ou à un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision, prendre toute mesure, signer toute pièce utile.

○ ZLP :

Dans ce secteur également les travaux se poursuivent à bon rythme : la plupart des arbres sont maintenant plantés, l'abri pour les courts de tennis implanté et le réseau électrique amené au droit des cours dans la perspective de leur éclairage. La pose du nouveau mini-golf a débuté et la Pumptrack sera créée courant avril 2023.

Alain Guérin rappelle que l'entreprise Rondino, auprès de laquelle ont été commandés les jeux, ne réalise pas la pose. Il convient donc d'attribuer cette mission qui a fait l'objet d'une mise en concurrence et de 3 réponses.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer la pose des jeux à l'entreprise moins disante, Génie Vert, domiciliée à Matour, pour un montant de **17 617,25 € HT**
- DONNE au Maire ou à un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision, prendre toute mesure, signer toute pièce utile.

○ CAG

Le Maire indique au Conseil municipal que l'avis de la commission de sécurité pour le centre d'accueil de groupe du mois de novembre 2022 est défavorable.

Après avoir évoqué les différentes améliorations, achats et petits travaux envisagés pour mettre en conformité l'équipement, il indique qu'il convient de préciser l'organisation en matière de sécurité. En conséquence, les élus, maire et adjoints seront destinataires des alertes émanant du système de sécurité et d'incendie. Par ailleurs il convient de préciser la responsabilité des utilisateurs en la matière, pour cela, il propose et fait lecture d'une modification du contrat de location, valant règlement intérieur, des gîtes de groupe.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE le projet de contrat de location, valant règlement intérieur, des gîtes de groupe présenté en séance
- DONNE au Maire ou à un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision, prendre toute mesure, signer toute pièce utile.

▪ Commission technique

○ Délestage

Ludovic Michel présente au Conseil municipal le résultat de l'analyse des consignes adressées par les différents services de l'État afin de préparer la commune à un éventuel délestage : présence physique au centre de secours pendant les coupures, organisation des services scolaires et de la restauration collective, fermeture préalable des ascenseurs, capacité à véhiculer rapidement les personnes vulnérables qui seront contactées individuellement, fermer les ERP dont les systèmes d'incendie et de secours seraient affectés par la coupure électrique...

Il est fort heureusement probable, la saison hivernale étant bien avancée, que ces mesures ne seront pas mise en œuvre. Néanmoins certains enseignements pourraient utilement être tirés et faire l'objet une organisation pérenne.

Le Conseil municipal après en avoir débattu décide sur proposition de Ludovic Michel de poursuivre la préparation en vue d'un hypothétique délestage afin de se préparer à toute éventualité, et de communiquer, sur l'importance pour les personnes vulnérables d'être identifiées et répertoriées par la mairie. Cette démarche étant le préalable à toute action.

○ Réseau d'eau potable

Daniel Dumontet présente au Conseil municipal l'avancée des travaux en cours. Il précise que ce serait l'occasion d'améliorer la sécurité incendie en remplaçant deux poteaux obsolètes situés à Echizeau et Neuilly pour un montant global de 3 800 € HT (4 560 € TTC)

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE la proposition de remplacement de deux poteaux incendie situés à Echizeau et Neuilly pour un montant global de 3 800 € HT (4 560 € TTC)
- DONNE au Maire ou à un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision, prendre toute mesure, signer toute pièce utile.

▪ Mairie Ecole primaire

Thierry Igonnet présente au Conseil municipal les esquisses réalisées par Bruno SALOMON architecte dplg, cabinet FIGURAL, pour d'importants travaux au sein du bâtiment de la mairie et la rénovation complète de l'école primaire avec création d'une nouvelle salle de classe et d'un préau. A ce stade « esquisses », le coût des travaux est estimé à :

- Bâtiment de la mairie, 1 million d'€
- Ecole primaire, 500 000€

Auxquels il conviendra à t'ajouter la maîtrise d'œuvre et les bureaux d'étude techniques, divers diagnostics et différentes prestations.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE les esquisses et l'estimation du coût de travaux qui en découle
- DECIDE de lancer la recherche d'un maître d'œuvre pour cette opération en intégrant la rénovation des toilettes publiques de la place de l'église
- DONNE au Maire ou à un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision, prendre toute mesure, signer toute pièce utile.

▪ Projets communaux

La revue des projets communaux effectuée à l'occasion de la dernière séance du conseil municipal, les esquisses réalisées dans le cadre de « missions flash » ont permis d'identifier plusieurs projets pour lesquels le conseil municipal souhaite approfondir les études et être en situation de solliciter des financements lorsque l'opportunité se présentera.

Après en avoir débattu le Conseil municipal, compte tenu des exigences des financeurs, décide de lancer la recherche d'un maître d'œuvre pour les projets suivants :

- Réaménagement, extension, du local commercial 12 Grande Rue, ancienne autoécole ;
- Rénovation et extension des vestiaires du stade de foot,
- Réhabilitation des locaux de la piscine municipale en vue de mieux accueillir les écoles et de répondre aux attentes des agents

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de lancer la recherche d'un maître d'œuvre pour trois opérations :

- Réaménagement, extension, du local commercial 12 Grande Rue, ancienne autoécole ;
 - Rénovation et extension des vestiaires du stade de foot
 - Réhabilitation des locaux de la piscine municipale en vue de mieux accueillir les écoles et de répondre aux attentes des agents
- DONNE au Maire ou à un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision, prendre toute mesure, signer toute pièce utile.

▪ Hôtel du centre

Alain Guérin présente à l'assemblée le permis de construire préparé par le cabinet d'architectes Archéthik, Mme Bérengère Kraan, ainsi que le détail des surfaces réhabilitées.

Il fait part à l'assemblée de l'APD (avant-projet détaillé) établi par l'architecte en concours avec l'économiste du projet, le cabinet BECA, M. Bonfy.

Il ressort de ces pièces que cette opération permettrait de réhabiliter près de 507 m² à destination d'un bar-restaurant avec salle de réception et création de 6 meublés de tourisme pour un coût estimé à 1 924 945 €HT, dont 1 700 000 €HT de travaux et 224 945 €HT de maîtrise d'œuvre et bureaux de contrôle.

Alain GUÉRIN rappelle à l'assemblée que ce projet est primordial pour le village afin de maintenir son attractivité et offrir de nouveaux hébergements qui font défaut sur la commune, remettant en cause son label « station verte de vacances ».

Vu le coût des travaux et compte tenu de la situation du marché immobilier ambiant, une telle opération ne peut voir le jour que sous maîtrise d'ouvrage publique, avec des financements extérieurs à un niveau significatif.

Alain GUÉRIN propose de retenir la proposition du cabinet d'architectes et de l'économiste du projet et de solliciter une aide financière de l'État dans le cadre de l'appel à projet pour l'attribution des dotations de soutien à l'investissement des collectivités DETR – DSIL 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur proposition d'Alain GUÉRIN, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'APD (Avant-Projet Détaillé) établi par l'architecte et le projet de permis de construire à déposer.
- DÉCIDE de solliciter de l'État une aide financière au taux maximum dans le cadre de l'appel à projet pour l'attribution des dotations de soutien à l'investissement des collectivités DETR – DSIL 2023.
- APPROUVE le projet présenté ainsi que le plan de financement ci-dessous :

Coût HT		1 924 945 € HT
Recettes nettes à déduire		83 210 € HT
Assiette éligible		1 841 635 € HT
Financements sollicités 47.05 %		866 554 € HT
○ ETAT DETR-DSIL 2022 40%	736 654 €HT sollicités	
○ Région Travaux 0.54 %	9 900 €HT obtenus	
○ Département 6.52 %	120 000 €HT sollicités	
Reste à charge collectivité 52.95 %		975 081 € HT

- CHARGE le Maire ou un adjoint de rechercher tous les financements possibles pour permettre de réaliser cette opération ;
- DONNE au Maire ou un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision, prendre toute décision, signer toute pièce utile.

Alain Guérin rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la rénovation de l'hôtel du centre avec la création de meublés de tourisme, il y a lieu de retenir un bureau de contrôle et un coordonnateur SPS.

Il fait part de la consultation qui a été lancée auprès de 5 prestataires en concours avec le cabinet d'architecte Archéthik, Mme Bérengère Kraan en charge du projet.

Alain Guérin fait part du rapport d'analyse des offres transmis par l'architecte qui propose de retenir les offres mieux disantes suivantes :

- Contrôle technique : société APAVE pour un montant de 8 385.00 € HT
- SPS : société SOCOTEC pour un montant de 4 950.00 €HT

Alain Guérin propose à l'assemblée de suivre les propositions de l'architecte.

Après avoir entendu le rapport d'Alain Guérin et avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de retenir sur proposition et analyse des offres réalisées par l'architecte les sociétés suivantes.
Contrôle technique : société APAVE pour un montant de 8 385.00 € HT
SPS : société SOCOTEC pour un montant de 4 950.00 € HT
- DONNE au Maire ou un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision, prendre toute décision, signer toute pièce utile.

▪ 3 ensembles immobiliers

Thierry Igonnet et Alain Guerin rappellent au Conseil municipal sa décision de conduire en parallèle de la rénovation de l'hôtel du centre, celle des 3 ensembles immobiliers situés de l'autre côté de la grande rue. Ils indiquent que compte tenu de son état d'avancement, ce 2^{ème} dossier sera présenté au printemps 2023, à un financement auprès de l'état.

▪ Lotissement du Paluet

Les travaux d'aménagement de ce nouveau lotissement se poursuivent. Patrick Cagnin indique qu'une livraison avant l'été reste une perspective raisonnable qui pourrait permettre de commencer la vente des différents lots le terrain à bâtir.

Il convient donc de déterminer le prix de vente des parcelles de ce lotissement.

Compte tenu du prix d'achat des terrains, du montant du marché de travaux et de l'ensemble des frais prévus pour réaliser le lotissement, le prix de vente objectif de 40€ TTC le m2 semble raisonnable.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- FIXE le prix de vente des terrains à 40€ TTC le m2 ;
- DONNE au Maire ou à un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision, prendre toute mesure, signer toute pièce utile

▪ Habitat inclusif

Daniel Dumontet présente la réponse d'ODELIA, association qui étudie la possibilité rejoindre le projet d'habitat inclusif que porte la municipalité. L'association pose différentes « conditions » pour s'engager : mise à disposition du foncier, obtention de l'Aide au Projet de Vie du Département de S&L, subventions des parties communes, et garanties d'emprunt...

Le Conseil municipal, souhaite naturellement poursuivre la collaboration sur cette base qui correspond bien au cadre évoqué.

Les prochaines étapes sont la **réunion publique du 4 mars**, l'analyse juridique et l'élaboration d'un cadre juridique support des différents partenariats et le dépôt d'un dossier de demande de soutien auprès du Département avant le 17 mars.

▪ Bâtiment de la piscine

○ Aménagement intérieur

Patrick CAGNIN, présente un projet d'aménagement qui pourrait permettre d'accueillir les scolaires dans de meilleures conditions dès cette année, et ce, en attendant l'esquisse qui sera réalisée prochainement. Il indique avoir obtenu un devis de l'entreprise Rollet pour un montant de 4 799 € HT, 5 758.80 € TTC

Le Conseil municipal le charge de poursuivre les échanges en associant les maîtres-nageurs, Annick Giraud et Yann Ringenbach afin d'étudier ce qui pourrait être fait avant la saison 2023.

○ Rénovation toiture

Patrick Cagnin rappelle au Conseil municipal la nécessité de remplacer la toiture de la piscine avant d'installer les panneaux photovoltaïques qui permettront de produire de l'électricité.

Il indique que la commission a reçu plusieurs devis et propose de retenir l'entreprise mieux disante, Alain AUBLANC, charpentier à Matour.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ATTRIBUE la rénovation complète de la toiture du bâtiment de la piscine à l'entreprise mieux disante, Alain AUBLANC, charpentier à Matour, pour un montant de 24 282.00 € HT soit 29 138.40€ TTC
- DONNE au Maire ou à un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision, prendre toute mesure, signer toute pièce utile

▪ Maison de santé

○ Travaux

Le maire rappelle au Conseil municipal sa décision de procéder au réaménagement d'un cabinet située au 2e étage afin de lui permettre d'accueillir la sage-femme et sa collègue nutritionniste dans de meilleures conditions. Il présente au Conseil municipal qui les acceptent, les différents devis nécessaires pour la réalisation de ces travaux :

- LAFORET – peinture 1 341,30 € HT (1 609.56 € TTC)
- DUCLUT -Electricien : 1 623.75 € HT (1 948.50 € TTC)
- CONECT- lavabo-lave-mains : 3 009.90 € HT (3 611.88 € TTC)

o **Demande de cabinet, 1 jour par semaine**

Le maire présente au Conseil municipal la demande de Madame Céline Degano Directrice technique du centre d'évaluation et de soins en ergothérapie pour l'accompagnement à l'autonomie, domicilié à Charolles. Elle souhaite bénéficier de la mise à disposition, à raison d'une journée par semaine, d'un cabinet au sein de la maison de santé de Matour. Il précise que Mme Degano a rencontré les représentants de l'association des professionnels de santé qui ne voient que des avantages à accueillir cette nouvelle activité.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la mise à disposition du local disponible dans le cadre de la délibération qui fixe les conditions pour un montant de 30€ TTC par jour avec un engagement de 52 jours par an, soit 1560 € annuellement ou 130 € mensuel TTC.
- PREND ACTE que cette mise à disposition interviendrait le jeudi, et charge le maire de l'ajuster autant que de besoin en fonction des demandes des différents occupants et des disponibilités des locaux.
- DONNE au Maire ou à un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision, prendre toute mesure, signer toute pièce utile

▪ **Personnel communal**

Sur proposition de la Secrétaire Générale, le conseil municipal prend acte des différentes mises à disposition de personnels croisées avec le SEJ de la CC SCMB.

Le Conseil municipal est informé de la demande auprès de pôle emploi, de renouvellement pour 6 mois, du contrat aidé d'un agent du service technique.

Sur proposition du Maire, il valide le principe de faire l'acquisition d'un mobil home à installer au camping pour loger le personnel saisonnier de la commune. A ce stade, l'estimation est de 10K€ environ plus l'installation et le raccordement avec un sous compteur pour les charges.

▪ **Questions budgétaires**

En vue de la préparation des budgets primitifs 2023, le maire rappelle aux conseillers municipaux, concernant les dossiers dont ils ont la charge, la nécessité de collecter et transmettre au plus tôt, leurs projections en terme d'évolution des dépenses et recettes courantes, les besoins en matériel et travaux, ainsi que leurs pistes de financements, pour l'année 2023. Il rappelle que, compte tenu de la multiplicités des projets, des arbitrages et priorités seront à effectuer lors du débat budgétaire.

▪ **Questions diverses**

o **Voirie communale goudronnée**

Daniel DUMONTET indique que la voirie goudronnée à fait l'objet d'extensions ces derniers mois :

- 35 mètre de linéaire à Chateauthiers
- 60 mètres de linéaire à la Fouillouse

En conséquence de quoi il propose de classer ces linéaires en voirie communale, conformément aux dispositions de l'article L141-3 du code de la voirie routière et mettre à jour le tableau de classement des voies communales

Après avoir délibéré, sur proposition de Daniel Dumontet le Conseil municipal, à l'unanimité, :

- APPROUVE le tableau des modifications de linéaires des voies communales comme suit :
 - o Ancien linéaire : 40 165 m
 - o Voies ajoutées :

VC 14 quater	A Chateauthiers	Adjonction	Portion allant de la jonction entre la VC14 et la VC14ter et la VC14ter	35 ml	
VC 26	A la Fouillouse	Extension	En direction de Cuculafond	60 ml	

- APPROUVE Le nouveau tableau de classement dont le linéaire s'établit à 40 260 m de voies publiques
- DONNE au Maire ou à un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision, prendre toute mesure, signer toute pièce utile

○ Anniversaire de la libération

Le maire informe le Conseil municipal de l'opération lancée par le Département afin de commémorer le quatre-vingtième anniversaire de la libération de la Saône et Loire.

Les élus conviennent de l'intérêt qu'il y aurait à engager la commune, avec l'appui d'un groupe de bénévoles, de partenaires et de personnes intéressées par le sujet, dans cette opération de mémoire particulièrement intéressante. Une réflexion sera conduite quant à la façon dont ce projet pourrait être engagé.

○ Gestion des animaux errants sur le territoire communal

Thierry Igonet rappelle au Conseil municipal que la commune a la responsabilité de prendre en charge les animaux trouvés errant sur le domaine public. Il précise qu'elle bénéficie d'une possibilité de mise en fourrière à la SPA de Serrières via la convention prise en charge par la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier.

Le maire indique au Conseil municipal qu'il arrive régulièrement que des personnes pleines de bonnes intentions, soucieuses du bien-être des animaux qu'elles croisent ou recueillent, s'adressent à la commune pour lui demander d'intervenir. Il rappelle la doctrine de la commune en la matière :

- 1- Laisser à l'animal trouvé sans maître le temps de rejoindre tout seul ce dernier,
- 2- Proposer au « découvreur » de l'animal de tenter de l'identifier en le présentant aux vétérinaires ou au centre de secours qui disposent du matériel nécessaire, et d'informer, via les réseaux sociaux le cas échéant, de la « découverte de l'animal »,
- 3- Dans l'impossibilité de retrouver le détenteur de l'animal, ni de le laisser le rejoindre lui-même, de proposer au « découvreur » de se rendre lui-même à la SPA pour lui confier l'animal. La commune lui remettant un bon de transport reconnu par la SPA de Serrières,

Cette solution si elle n'est pas totalement satisfaisante, a l'avantage de responsabiliser les personnes qui sollicitent ce service tout en leur permettant de s'impliquer et de limiter le temps consacré par les agents communaux et élus à la gestion des animaux trouvés errants.

Le Conseil municipal après en avoir débattu valide ce mode de fonctionnement et alerte les propriétaires d'animaux sur leurs responsabilités.

○ Cinéma

Le conseil municipal est informé de la reconduction du partenariat avec le CNAS

Sur proposition de Thierry Michel, qui présente la proposition de Eyes3Shut pour le rachat de l'équipement 3D devenu obsolète bien que n'ayant que peu servi, : 1€HT/lunette, 200 €HT kit 3D, 200 € HT armoire de chargement,

..

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECEIDE décide de se séparer du système de lunettes à vision 3D, obsolète, bien que n'ayant que peu servi, en le revendant à l'entreprise qui le commercialise,
- ACCEPTE la proposition de Eyes3Shut, selon modalités indiquées
- DONNE au Maire ou à un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision, prendre toute mesure, signer toute pièce utile

■ Informations diverses

- Nouvelles modalités de réception des données météorologiques, via le site extranet de METEO FRANCE
- Proposition de formation des élus au changement climatique par le Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires

- La distribution de la Lettre municipale est en cours.
- Proposition d'interventions publiques «climat» - M et Mme Rouzé, voir quelle suite donner.
- Carnaval de la Souris verte samedi 25 février 16h à 19h : défilé encadré par les parents

○ **Dates à retenir ou programmer**

Commission technique	6 mars	19h00
CATE	6 mars	20h30
ESL	6 mars	19h00
Conseil Municipal	13 mars	20h30
Maire Adjoint SG	27 mars	20h30

Séance levée à 01h11 le 17 janvier 2023

Signature du Maire

Signature du secrétaire

PROCHAINE REUNION CONSEIL MUNICIPAL : lundi 13 mars 2023 – 20h30 salle du Conseil Municipal
--